

Rappel du contenu de la motion proposée en juin 2016

Cf. **Courrier du 18/06/2016** à la Municipalité du Collectif proposant une motion dont le fond est :

- *Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet le vœu suivant :*
 - *Que la phase 1 du projet se limite à la création d'un nouveau poste de signalisation, la mise en place des deux appareils de voie facilitant l'exploitation ferroviaire des voies de garage dites impaires et au prolongement de la voie 5T,*
 - ***Que la phase 2 se limite à la création de deux voies de garage supplémentaires 6 et 8 et des deux appareils nécessaires pour y accéder,***
 - *Que les appareils de voie, anciens et nouveaux, soient insonorisés,*
 - *Que la phase 3 soit définitivement abandonnée,*
 - *Que ces aménagements s'inscrivent en cohérence avec le choix du futur matériel roulant de la ligne B, qui n'interviendra pas avant le 4ème trimestre 2016, et la prise en compte des besoins des usagers qui seront identifiés dans le cadre des études du Comité de Pôle.*
- ***CHARGE le Maire d'entreprendre toutes les démarches relatives à cette affaire.***

Cette motion n'a pas été mise à l'ODJ du Conseil de juin 2016 comme proposé par le Collectif

QUESTION : Une fois en place à la mairie, êtes-vous prêt à défendre à minima une telle motion (réactualisée) et soutenir son approbation en conseil municipal ?